Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-110CM11DEC25-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la commune de Val d'Oust

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025.

Convocation : 4 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents : Mme AUGUSTE Carine - M. BIGOT Alain – M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. COAT Thierry - M. DANIEL Pierre - Mme DENOUAL Lydia - M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick *(à partir de la délibération n° 2025_109)* - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline– M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte (arrivée à 19h05) - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie *(à partir de la délibération n° 2025_110)* – Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - - M. VERONIQUE Jean-Louis.

Pouvoirs : Mme BLANCHON Evelyne ayant donné pouvoir à Mme Charlotte LEGUE - M. BOSCHET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Nathalie - Mme JARRY Martine ayant donné pouvoir à M. Pierre DANIEL - Mme REVEL Amandine ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme LE JOSSEC Marlène.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : - 20,
- 21 à partir de la délibération 2025_109
- 22 à partir de la délibération 2025_110

Votants : - 24,
- 25 à partir de la délibération 2025_109
- 27 à partir de la délibération 2025_110

DEL_2025_110_ADM° GENERALE : Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil municipal.

Par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a décidé de déléguer, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, au maire et à ses adjoints un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-110CM11DEC25-DE

Fournisseur	*Pièce comptable*	*Objet*	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Date envoi*
CEPIM	DEVIS 71704	Formation "habilitation BS et/ou BE Manœuvre" du 25 et 26 novembre	1 448,00 €	1 448,00 €	28/10/2025
HYPREVIA	Proposition Pédagogique et financière	Formation "préparation de l'autorisation de conduite PEMP Groupe B Type 1 (camion nacelle" - Johann LEQUITTE et Eric COUE	500,00 €	600,00 €	28/10/2025
MANUTAN	Devis : COL250903755	50 chaises coque haute appui sur table	5 461,50 €	6 553,80	05/11/2025
ADICO ILLUMINATIONS	Contrat de location /devis DE6647	Contrat de location de matériel d'illuminations (2025/2026/2027)		7 565,34 €	18/11/2025
CFPS	Convention	Formation SST du 15 et 16 décembre 2025		1 100,00 €	18/11/2025
BLEHER		Etude de faisabilité complémentaire	5 700,00 €	6 840,00 €	20/11/2025
TACKOTEC	DEVIS 16980	Fournitures pour la médiathèque	179,61 €	215,53 €	21/11/2025
WURTH	DEVIS 139247934	Fournitures pour services techniques	237,70 €	293,71 €	21/11/2025
ANIDIET	DEVIS 993	Destruction de deux nids de frelons asiatiques	190,00 €	228,00 €	25/11/2025
HELFRICH - Shopping Pass	Bon de commande	52 Chèquiers de cadeaux d'une valeur unitaire de 60 €		3 120,00 €	25/11/2025
CHARDOLA Christophe	Devis 25043	Remplacer une lampe défectueuse sur un projetcteur - Eglise du Roc	144,41 €	173,29 €	26/11/2025
CDL ELEC	Devis 2087102177	Pack de protection individuelle et de condamnation N FC 18510 contenant 5 outils	178,80 €	214,56 €	04/12/2025
PUBLIHEBDOS		Abonnement Le Ploërmelais		81,60 €	10/12/2025
ESAT LE PHARE AMISEP du Roc	Devis 15654	Repas pour formation SST	245,40 €	269,94 €	09/01/2025
BRETAGNE INVESTIGATIONS SOLUTIONS	Devis 963	Forfait hydrofuge - Maison médicale du Clos Joubaud	500,00 €	600,00 €	09/12/2025

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil de délibérer afin de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Madame le Maire par délégation du Conseil.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22 | Pour : 27 | Majorité absolue : 14
Votants : 27 | Contre : 0 | Suffrages exprimés : 27
Abstentions : 0

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Madame le Maire par délégation du Conseil.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 12 décembre 2025.

Mme PRUNET Florence,
Maire.

Mairie de Val d'Oust (Morbihan)

Mme LE JOSSEC Marlène,
Secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication